



Update 5066.002

Date: 21.01.2026
Pour plus d'informations: learn.swissalary.ch



Informations légales

SwissSalary Ltd. se réserve l'application de l'ensemble des droits découlant du présent document.

Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit - graphiquement, électroniquement ou mécaniquement, ni copié ou enregistré à l'aide d'un système de stockage d'informations et d'interrogation de données - sans l'autorisation écrite de SwissSalary Ltd.

SwissSalary Ltd. conserve intégralement tous ses droits de propriété intellectuelle, en particulier tous les droits de brevet, de conception, d'auteur, de protection des noms et des sociétés, ainsi que les droits concernant son savoir-faire.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, SwissSalary Ltd. décline toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou de dommages résultant de l'utilisation d'informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation des programmes et du code source associé. SwissSalary Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes de bénéfice, dommages commerciaux ou tout autre dommage provoqué ou supposé être provoqué, directement ou indirectement, par ce document.

copyright 1998 - 2026 Swisssalary Ltd.

Date de la modification: 21.01.2026

Mentions légales

SwissSalary AG (SwissSalary Ltd.)
Bernstrasse 28
CH-3322 Urtenen-Schönbühl
Schweiz

Tél.: +41 (0)31 950 07 77
support@swisssalary.ch
swisssalary.ch

Média social

Youtube
Facebook
Instagram
LinkedIn
Xing
X

Certification

Swissdec

Index

1	QualityRelease 5066.002 User	
1.1	QualityRelease 5066.002 Introduction	4
1.2	Downgrade 5061.501	4
1.3	Augmentation salaire	5
1.3.1	Augmentation salaire Lettres d'augmentation salaire	5
1.3.2	Augmentation salaire Lettres d'augmentation salaire langue	5
1.4	Rapport	5
1.4.1	Attestation de l'employeur AC Formulaire 2026	5
1.4.2	Attestation de gain intermédiaire AC Formulaire 2026	5
1.4.3	Benefit Évaluation Paiements après le départ	5
1.4.4	Benefit Évaluation Modification LAA Assujettissement après la sortie	5
1.4.5	Certificat salaire Création pour les années antérieures à 5064 avec BpN	6
1.5	SwissSalary EasyRapport	6
1.5.1	Easy Rapport Transfert TimeOut	6

1 QualityRelease 5066.002 | User

1.1 QualityRelease 5066.002 | Introduction

Chers clients SwissSalary,
Chers partenaires SwissSalary,

Cette mise à jour QualityRelease contient des ajustements et des corrections pour les clients qui utilisent déjà au moins la version 5066.000 de SwissSalary.

Pour plus d'informations sur le contenu de la version 5066.001, veuillez vous référer au manuel correspondant.

La mise à jour de SwissSalary relève de la responsabilité des clients. Notre service d'assistance ou votre partenaire Dynamics365 peut vous aider si nécessaire. Cette responsabilité incombe également aux clients de SwissSalary365 (Cloud) et SwissSalary n'effectue aucune mise à jour automatique.

Votre équipe SwissSalary

1.2 Downgrade | 5061.501

Aucune mise à jour ne sera disponible pour les versions NAV / BC suivantes:

Il s'agit de:

- o Dynamics 365 Business Central Spring' 19 - Version 14 (C/AL)
- o Dynamics 365 Business Central Fall' 18 - Version 13 (C/AL)
- o Dynamics NAV 2018
- o Dynamics NAV 2017

Seules quelques corrections de bugs et adaptations isolées sont encore effectuées.

Voici ce qui a été mis en œuvre avec la version QualityRelease 5061.501:

Déclaration de salaire

- Swissdec 5.3 | Transmission Frontaliers français

Les objets adaptés ont été exportés et enregistrés dans la zone protégée, dans le dossier « Update_N5061-500 ».

Ces objets sont nécessaires à l'installation. Téléchargez le fichier FOB depuis la zone protégée et importez-le.

1.3 Augmentation salaire

1.3.1 Augmentation salaire | Lettres d'augmentation salaire

Task #7691 | 5066.002

Seules les lettres d'augmentation de salaire sont générées pour les collaborateurs qui bénéficient effectivement d'une augmentation de salaire.

1.3.2 Augmentation salaire | Lettres d'augmentation salaire langue

Task #8074 | 5066.002

La lettre d'augmentation salaire est rédigée dans la langue correspondant au code linguistique enregistré pour le collaborateur (allemand = DES, italien = ITS, français = FRS, anglais = ENU).

Si aucun code linguistique n'est enregistré ou si la langue n'est pas traduite dans SwissSalary, la lettre est imprimée dans la langue de l'entreprise.

1.4 Rapport

1.4.1 Attestation de l'employeur AC | Formulaire 2026

Task #7155 | 5066.002

L'attestation de l'employeur AC applicable à partir de 2026 est désormais disponible.

1.4.2 Attestation de gain intermédiaire AC | Formulaire 2026

Task #7066 | 5066.002

Le formulaire de gain intermédiaire AC valable à partir de 2026 est désormais disponible.

1.4.3 Benefit Évaluation | Paiements après le départ

Task #8642 | 5066.002 [1.5066001.2001]

Pour les collaborateurs bénéficiant d'un paiement après leur départ, l'évaluation des avantages sociaux était parfois erronée. Ce problème a pu être résolu.

1.4.4 Benefit Évaluation | Modification LAA Assujettissement après la sortie

Task #8896 | 5066.002 [1.5066001.2001]

Si, après son départ, le droit aux prestations LAA d'un collaborateur est converti en statut non assuré et qu'un paiement est ainsi traité après son départ, le collaborateur n'apparaissait pas dans l'évaluation. Cela a été corrigé.

1.4.5 Certificat salaire | Création pour les années antérieures à 5064 avec BpN

Task #8573 | 5066.002 [1.5066001.2002]

Avec SwissSalary 5064.000, le traitement brut pour net existant a été modifié. Une adaptation a dû être effectuée pour les certificats de salaire créés avec les versions actuelles de SwissSalary.

1.5 SwissSalary EasyRapport

1.5.1 Easy Rapport Transfert | TimeOut

Task #7682 | 5066.002

Afin de limiter la quantité de données transférées vers EasyRapport pour les gros clients, diverses améliorations ont été apportées: dans la configuration d'EasyRapport, deux nouveaux champs peuvent être affichés sous Général.

1. Calendrier de travail Limite de temps: en règle générale, les données de l'année en cours moins 2 ans sont toujours transférées vers EasyRapport. Si vous souhaitez transférer moins de données, vous pouvez réduire la quantité de données ici en saisissant une entrée.
2. Synchroniser les employés sans administrateur: si l'employé n'a enregistré qu'un seul groupe EasyRapport mais aucun administrateur, celui-ci n'est pas transmis à EasyRapport. Si vous souhaitez néanmoins le faire, vous pouvez activer cette option booléenne.

En outre, le groupe de travail a la possibilité de masquer le groupe de travail dans EasyRapport. En principe, toutes les heures du calendrier de travail pour l'année en cours moins 2 ans sont toujours transmises. En masquant dans EasyRapport, la quantité de données peut être réduite. Pour les groupes de travail masqués, aucune heure théorique n'est alors transmise.